

Quels modes d'interventions pour améliorer la contribution de la microfinance au financement de l'agriculture

BIM n° --- – 20 février 2003
Betty Wampfler

Bonjour,

La parution prochaine des Actes du séminaire de Dakar sur microfinance et agriculture familiale nous offre l'opportunité de renouer le BIM-feuilleton, série de BIMs approfondissant différentes facettes d'un même thème. Nous vous proposons une suite de BIM reprenant des communications présentées à Dakar sur le thème :

« Quels modes d'interventions pour améliorer la contribution de la microfinance au financement de l'agriculture ? ».

Dans ce premier BIM de la série, présenté en deux messages, nous vous proposons une introduction sur le thème, puis la communication présentée par le FENU à Dakar. Dans les BIM ultérieurs, des communications d'autres bailleurs de fonds seront présentées, suivies par les conclusions de l'atelier de Dakar sur ce thème. Un éclairage sur des initiatives récentes sur ce thème sera ensuite donné.

Pour Pôle Microfinancement,

Betty Wampfler

« Quels modes d'interventions pour améliorer la contribution de la microfinance au financement de l'agriculture ? ».

(Extraits de la communication d'introduction, B.Wampfler, C.Poursat, F.Doligez)

Si les champs d'intervention de l'aide au développement ont profondément évolué dans les quinze dernières années, l'appui au développement agricole reste un investissement majeur pour la plupart des bailleurs de fonds. Les enjeux de la modernisation agricole demeurent importants : couverture des besoins alimentaires des pays du Sud, production de devises par les cultures d'exportation, participation au développement économique des zones rurales, contribution à la

diminution de l'exode rural... Le financement reste une contrainte forte du processus de modernisation de l'agriculture ; la libéralisation, en démantelant les derniers systèmes de financement publics agricoles, donne une acuité nouvelle à cette question. Du fait de la faible décentralisation des banques et de la réduction drastique des financements publics, dans de nombreuses zones rurales, la microfinance représente souvent la seule offre de services financiers formels accessible aux populations rurales et aux ménages agricoles. Or, les systèmes de microfinance ne répondent aujourd'hui que très partiellement aux besoins de financement des activités agricoles.

Tous les acteurs du développement agricole sont interpellés : les organisations paysannes expérimentent différentes voies d'implication dans le financement, les cadres politiques doivent prendre la question en compte ; de même que les opérateurs de développement (ONG, opérateurs spécialisés du Nord et du Sud), les bailleurs de fonds, et tout particulièrement ceux dont qui ont un mandat spécifiquement rural (FIDA, FENU, ..) s'interrogent sur les modes d'intervention susceptibles de d'aboutir à une offre de services financiers durable et mieux adaptée aux besoins de l'agriculture. Cette note introductive propose un éclairage de cette question à partir de la situation de l'Afrique de l'Ouest : les principaux modes d'intervention actuels des bailleurs de fonds en matière de services financiers ruraux sont analysés au regard de leur incidence sur le financement des activités agricoles.

– Quels sont aujourd'hui les principaux modes d'intervention des bailleurs de fonds en appui à la microfinance et au financement des activités agricoles ?

L'appui en matière de financement rural et agricole en Afrique de l'Ouest a été d'abord le fait des principaux bailleurs de fonds bilatéraux : AFD et MAE pour l'aide française, GTZ et KfW pour l'aide allemande, la DCC (Suisse), l'ACDI et l'USAID pour l'aide nord américaine. Le Japon est intervenu ponctuellement. L'appui des bailleurs de fonds multilatéraux (Union Européenne, FIDA, FE NU, Banque Mondiale, PNUD, BAD, CGAP) s'est renforcé dans les années récentes et correspond pour certains d'entre eux à un intérêt spécifiquement ciblé sur la microfinance.

1. L'appui aux banques agricoles et au financement des filières de production intégrées se maintient

Les trois banques agricoles qui poursuivent leurs activités en Afrique de l'Ouest (Mali, Burkina, Sénégal) restent soutenues par des bailleurs bilatéraux, parmi lesquels l'aide française est fortement présente. Ces banques agricoles jouent un rôle majeur dans le financement des filières intégrées (coton, riz au Mali jusqu'au début des années 90, arachide et riz au Sénégal, ...). Elles sont sollicitées aujourd'hui pour poursuivre le partenariat avec les filières de production de rente libéralisées. Si le financement des maillons agro-industriels de ces filières ne pose pas de problème d'intermédiation bancaire spécifique, les banques sont beaucoup plus prudentes quant au financement de la production et s'interrogent sur la nature des partenaires et les modalités de sécurisation du crédit, dès que celui-ci ne sera plus garanti par un monopole de collecte .

Avec l'appui des bailleurs de fonds, les banques agricoles ont exploré le partenariat avec des institutions de microfinance (partenariat technique, institutionnel et financier) ou ont internalisé des fonctions de microfinance (linkage). Bien que les résultats de ces partenariats soient contrastés, le lien entre banques agricoles et secteur de la microfinance est essentiel pour l'avenir, et représente aujourd'hui une des seules alternatives pour le financement de la production agricole, et plus spécifiquement celui des productions de cultures de rente.

2. Les projets de développement agricole ou intégré avec une composante crédit subsistent

Les limites de ce mode d'intervention, héritage de deux décennies de tâtonnements de crédit agricole, sont aujourd'hui bien connues et admises : crédit ciblé et subventionné qui répond mal aux besoins complexes des ménages et ne permet pas de responsabiliser l'emprunteur, difficulté de recouvrement entraînant de nombreux impayés et une détérioration des mentalités par rapport au crédit, absence de pérennisation des services financiers....

Même si la plupart des bailleurs de fonds adhèrent aujourd'hui au consensus sur les « bonnes pratiques » en matière de services financiers, ce mode d'intervention n'a pas complètement disparu en Afrique de l'Ouest : certains anciens projets, initiés avant la généralisation des « bonnes pratiques », sont encore en activité ; quelques bailleurs de fonds continuent à les promouvoir activement ; parmi ces derniers, les nouveaux bailleurs de la coopération décentralisée sont souvent particulièrement peu au fait de l'évolution des pratiques en matière de financement rural et interviennent avec des schémas désuets qui peuvent être très dommageables pour la création d'une dynamique saine de financement rural.

Les projets à volet de crédit qui subsistent tentent pour la plupart d'institutionnaliser leur composante crédit. Mais la démarche est difficile et les échecs sont nombreux. Dans la plupart des cas, il faut, avant toute perspective d'institutionnalisation, assainir une situation de crédit très dégradée : impayés importants et anciens, systèmes d'information déficients qui ne donnent qu'une vision confuse des portefeuilles de crédit, détournements et malversations mal identifiés, absence de sanction ... Cet assainissement demande un effort important, de longue durée et s'avère difficile à gérer par les équipes du projet. Le schéma d'institutionnalisation, faute d'avoir été conçu dès le démarrage de l'action, est souvent difficile à définir a posteriori de manière satisfaisante. Dans beaucoup de cas, le système de crédit initial n'a pas été conçu dans une optique de viabilité financière, et les contraintes pour l'atteindre s'avèrent insupportables pour le système et les bénéficiaires. Enfin, les ressources humaines compétentes et motivées font souvent défaut : les équipes projet initiales, généralistes du développement, sont en général peu spécialisées en matière de financement, et souvent peu motivées pour se former dans ce domaine spécifique, perçu comme exigeant et ingrat. Par ailleurs, l'institutionnalisation, même quand il s'agit de gérer un mouvement coopératif, requiert d'acquiescer un esprit d'entreprise qui souvent fait défaut dans la culture « de projet ».

3. Au fil des années 80, la création d'institutions de microfinance devient un outil privilégié

L'appui à la création d'institutions de microfinance – et dans des cas plus rares, la réhabilitation d'institutions anciennes (FECECAM Bénin par exemple) - fut le principal mode d'intervention en matière de financement des activités économiques entre 1985 et 1995. Dans un contexte où « l'injection de crédit agricole » avait clairement montré ses limites, il s'agissait de promouvoir des institutions innovantes capables d'apporter durablement des services financiers adaptés à la diversité des besoins des ménages. En Afrique de l'Ouest, l'appui à la microfinance rurale a été important, y compris dans les zones sahéliennes défavorisées.

L'objectif n'était de plus de financer spécifiquement l'agriculture, mais de promouvoir les activités économiques diversifiées des populations, et de donner à des catégories vulnérables mais à fort potentiel (femmes, jeunes, ...) les moyens de développer des activités génératrices de revenus.

L'innovation et l'expérimentation ont été encouragées : des références internationales ont été mobilisées et adaptées au contexte africain (modèles coopératifs, mutualistes européens ou nord américains, innovations asiatiques (modèle Grameen Bank), ...), des formes institutionnelles nouvelles ont été élaborées (CVECA par exemple, ...). L'appui des bailleurs de fonds était directement ciblé sur les systèmes financiers et se traduisait essentiellement en appui technique et ligne de crédit. Le partenariat avec les banques agricoles a été encouragé. L'appui technique était essentiellement le fait d'opérateurs du Nord.

Au début des années 90, la microfinance commence à générer un engouement planétaire, et par un subtil glissement conceptuel, l'outil de développement de l'initiative privée devient aussi un outil privilégié de lutte contre la pauvreté. En Afrique de l'Ouest, après une première phase d'expérimentation prudente (1985 –1990), les systèmes de microfinance se multiplient et se développent. L'euphorie de la croissance gagne la plupart des acteurs, l'accent est mis sur la portée des IMF (croissance des portefeuilles de crédit en volume, croissance du nombre de bénéficiaires, extension géographique des réseaux,...). L'engouement gagne des bailleurs de fonds qui n'étaient pas traditionnellement impliqués dans ce secteur ; les projets –qui ne sont pas encore des institutions- se multiplient sur le terrain, le rythme de décaissement des lignes de crédit devient un critère de performance pour certains bailleurs de fonds.... Il en résulte dans certaines zones une concurrence forte et peu régulée entre les systèmes de microfinance qui aura des résultats très dommageables (faillite des institutions, endettement des ménages). Paradoxalement, cette concurrence n'est pas forcément concentrée sur les zones les plus riches : le Soum par exemple, zone sahélienne défavorisée au Nord du Burkina, a connu une période où une vingtaine de systèmes financiers tentaient de se développer dans les mêmes régions.

Le fort développement du secteur suscite des vocations au sein des opérateurs généralistes au Nord comme au Sud et de nombreuses ONG développent des activités de microfinance, avec des degrés variés de professionnalisme.

Quelles sont les incidences de cette période d'euphorie de la microfinance sur le financement de l'agriculture ?

L'apport majeur de cette période a été la création d'un tissu de systèmes financiers diversifié, et significativement développé en milieu rural. L'effort d'innovation a permis l'élaboration et la stabilisation de quelques « modèles » de systèmes financiers adaptés à différents types de situations. Les mutuelles se taillent la part du lion dans ce tissu, mais des modèles alternatifs, plus décentralisés (caisses villageoises, systèmes à caution solidaire, ...) se sont également développés. Un nouveau secteur économique a émergé et a affirmé sa capacité à contribuer au développement économique rural.

Quelques systèmes de microfinance se sont développés avec une vocation agricole. Dans la plupart des cas, cette vocation s'appuie sur une situation agricole sécurisée : en lien avec des filières intégrées (Kafojiginew et FECECAM en lien avec les filières coton), ou sur des périmètres irrigués (CVECA Office du Niger), ou encore en lien avec des appuis à des filières et organisations spécifiques (producteurs de poivrons à Gada au Niger, par exemple...). Cependant, le financement de l'agriculture n'est plus, dès cette période initiale, une préoccupation majeure des promoteurs de la microfinance.

4. Dans la tourmente de la fin des années 90, l'intervention se concentre sur l'autonomisation financière et se recentre sur l'appui aux systèmes financiers existants

A partir de 1993/94, alors que l'euphorie de croissance est à son zénith, les références et les objectifs vont évoluer : la préoccupation de la pérennisation commence à s'imposer et les efforts des bailleurs vont progressivement se concentrer sur les performances financières des systèmes de microfinance : atteinte de l'équilibre financier, structure des bilans, solidité financière, consolidation des fonds propres en vue de l'autonomisation. Si la croissance et la portée restent des objectifs à atteindre, un accent fort est mis sur les critères de rentabilité financière. Sous la pression des bailleurs de fonds et du cadre légal qui se met en place à cette période (1995-1996), les grands réseaux de microfinance intègrent fortement cet objectif de rentabilité et ont tendance à se recentrer sur les zones, populations et activités capables d'assurer la rentabilité des services financiers. Il en résulte une réorientation significative des systèmes de microfinance vers les villes, les bourgs ruraux et les quelques zones rurales bénéficiant d'un contexte économique sécurisé et rentable, ainsi que sur des catégories socio-professionnelles plus aisées (commerçants, fonctionnaires, ...).

Pendant cette même période, l'euphorie de la microfinance est tempérée par le constat de la difficulté de créer des institutions viables. En 1999, date du dernier recensement exhaustif disponible, peu d'institutions avaient en Afrique de l'Ouest atteint une pleine autonomie financière ; on estimait que 40% environ des 272 IMF recensées avaient atteint l'autonomie opérationnelle (R.Chao Beroff, 2001). L'autonomie financière apparaît de plus en plus comme un objectif difficile à atteindre, la professionnalisation des institutions est un processus long et difficile – c'est un nouveau métier qu'il faut construire -. Cela nécessite un accompagnement de longue durée (8 à 10 ans pour la plupart des institutions).

Confirmant ce constat, la fin des années 90 est émaillée en Afrique de l'Ouest par des crises graves de gouvernance au sein de grands réseaux d'IMF. Celles-ci débouchent sur des impayés importants, sur des blocages institutionnels difficiles à lever qui vont compromettre le processus d'institutionnalisation et entraîner dans certains cas des faillites d'IMF qui seront dommageables aussi pour les institutions qui les appuyaient.

L'ensemble de ces facteurs conduit à tempérer fortement l'enthousiasme des bailleurs de fonds pour la création de nouveaux systèmes financiers. La demande en services financiers restant forte, bon nombre de bailleurs ont recentré leur stratégie d'intervention sur l'appui aux systèmes financiers existants et « ayant fait leur preuves ». Les IMF répondant à ces conditions sont peu nombreuses par pays. Ce sont alors deux ou trois institutions qui sont systématiquement sollicitées pour s'étendre dans de nouvelles zones, ouvrir de nouveaux points d'accès aux services, offrir de nouveaux produits de crédit adaptés aux zones et aux populations ciblées. Dans un certain nombre de cas, l'IMF est même invitée à reprendre le portefeuille de crédit de l'institution que le bailleur soutenait antérieurement, voire à récupérer les impayés liés à ce portefeuille ! Les formes d'appui du bailleur sont variées : ligne de crédit, subvention pour l'ouverture de nouveaux locaux ou pour l'équipement, éventuellement appui au recrutement de personnel...

Ce changement de stratégie des bailleurs pose de nombreux problèmes. Les IMF susceptibles de remplir les conditions sont peu nombreuses et souvent, malgré leurs performances satisfaisantes, elles restent très fragiles : équilibre financier précaire, ressources humaines insuffisantes et trop peu formées, outils de gestion au mieux adaptés à leur taille actuelle, mais pas forcément capables de répondre à une croissance forte, gouvernance précaire ...Le plus souvent, même ces institutions aguerries ont besoin de se consolider financièrement, et l'enjeu de croissance reste

important pour elles : autant de facteurs qui font qu'elles ne vont pas refuser une offre de fonds permettant une extension, même si elles analysent de manière lucide les difficultés liées à cette croissance « artificielle ». Ce risque est encore renforcé par la tendance des bailleurs de fonds de privilégier la mise à disposition de fonds de crédit par rapport à un appui sous forme de subvention d'exploitation ou de renforcement des capacités. Il en résulte très fréquemment des difficultés importantes à très court terme : capacité de travail saturée, dispersion des forces sur des territoires trop larges, entraînant une baisse de l'effort de suivi du portefeuille de crédit, augmentation des charges...

Un autre problème grave auquel ces IMF peuvent avoir à faire face est l'incohérence des méthodologies : le bailleur de fonds qui les sollicite impose parfois un modèle d'intermédiation ou une clientèle cible qu'il estime devoir être privilégiés, mais qui peuvent être très éloignés de la pratique et de l'expérience de l'IMF. Celle-ci accepte les conditions avec le « paquet contractuel » mais souvent sans les maîtriser et sans que l'adaptation au contexte réel de la zone soit effective. L'obligation d'un rythme de décaissement et la reprise d'un portefeuille d'impayés antérieurs qui figurent dans certains contrats peuvent être d'autres facteurs de déstabilisation de l'IMF.

La priorité donnée à l'objectif d'autonomisation financière à court terme et le recentrage de l'appui sur les IMF existantes conduisent aujourd'hui à un retrait progressif des IMF des zones défavorisées et à une concentration sur un nombre limité de modèles d'intermédiation.

L'effort d'innovation qui a fondé le développement initial de la microfinance est aujourd'hui largement remis en cause par les objectifs de rentabilisation et de sécurisation des institutions. L'innovation reste pourtant indispensable pour faire face aux besoins de financement des activités économiques rurales et agricoles.

5. Un effort important consacré à la structuration du secteur de la microfinance

Depuis le milieu des années 90, l'appui des bailleurs de fonds bilatéraux s'est orienté vers la structuration sectorielle de la microfinance (ACDI, AFD, GTZ, USAID,...), et les bailleurs multilatéraux y prennent une part de plus en plus active (FIDA, Banque Mondiale, ...). La structuration sectorielle de la microfinance a été engagée avec l'élaboration d'un cadre légal (la loi PARMEC 1993-1996) et son application par les Ministères des Finances, sous la tutelle de la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest. Elle se poursuit aujourd'hui avec la constitution progressive d'associations professionnelles des Institutions de Microfinance (8 associations en Afrique de l'Ouest : Burkina, Niger, Mali, Côte d'Ivoire, Togo) et la définition d'orientations politiques à travers des Stratégies Nationales de Microfinance (existant au Burkina, Mali, Togo et Niger). Certains pays bénéficient de programmes d'appui sectoriel pour la microfinance (Burkina, Niger,) qui permettent une action concertée d'appui aux différentes composantes du secteur : appui ponctuel à des IMF individuelles, développement de services collectifs sectoriels (formation, audit, contrôle, ...), appui à la consolidation des associations professionnelles, appui aux Cellules Microfinance des Ministères de tutelle ...

Les incidences sur le financement de l'agriculture sont indirectes : consolidation de certaines IMF, élaboration d'outils sectoriels qui peuvent améliorer le fonctionnement des IMF impliquées dans l'agriculture ... Mais pour l'instant, les énergies restent bien plus largement focalisées sur les objectifs d'autonomisation et de professionnalisation des IMF que sur des préoccupations de nature

à faire re-émerger la demande agricole : réflexion sur l'amélioration de l'offre de services par rapport à la diversité de la demande, financement des zones défavorisées en particulier.

Par ailleurs, peu d'espaces de dialogue intersectoriel sont ouverts aujourd'hui. Le processus d'institutionnalisation juridique des IMF confié aux Ministères des Finances a souvent conduit à un dialogue difficile avec les Ministères de l'agriculture ou du Développement rural dans lesquels beaucoup de projets de crédit étaient antérieurement logés. La concertation entre structures professionnelles de différents secteurs (Associations professionnelles des IMF / Organisations paysannes par exemple) est très limitée pour l'instant.

Quelques ouvertures existent pourtant. Les études de faisabilité des programmes sectoriels d'appui (le PDSFR au Niger par exemple) ont souvent intégré des diagnostics économiques approfondis qui mettent en évidence la demande de services financiers non couverte, les contraintes sectorielles spécifiques, les problématiques de financement des zones défavorisées... La problématique de financement des activités agricoles est remise en lumière à travers ces études. De même, ces programmes intègrent des composantes de recherche- action qui peuvent permettre d'approfondir ces questions.

6. Les appuis des bailleurs à la structuration du secteur agricole sont déconnectés des actions d'appui à la microfinance

Même quand ils sont appuyés par les mêmes bailleurs, les programmes de professionnalisation de l'agriculture et les programmes d'appui à la microfinance ont peu de liens. La question du financement des activités agricoles individuelles ou collectives est pourtant récurrente dans la modernisation de l'agriculture. Plusieurs composantes des programmes de professionnalisation la font apparaître : les activités d'appui à la gestion de l'exploitation (conseil de gestion) mettent clairement en évidence les contraintes de financement, l'appui à la consolidation des organisations paysannes bute sur les questions de financement ... Certains bailleurs et des opérateurs directement confrontés à ces questions innovent en appuyant la création de structures de microfinance liées à des filières (les Mutuelles de producteurs de café cacao appuyées par l'ONG SOCODEVI et l'AFD au Togo, par exemple..).

Sans grand risque de forcer le trait, on peut donc conclure de cette analyse rapide, que l'évolution des modes d'intervention en matière de microfinance, la priorité donnée à la consolidation financière des institutions a conduit à une prise de distance par rapport aux problématiques de financement des activités agricoles. Les secteurs de la microfinance et de l'agriculture sont aujourd'hui assez fortement cloisonnés, les espaces de dialogue intersectoriels sont réduits, tant au niveau local (peu de dialogue entre IMF et organisations paysannes sur le terrain) qu'au niveau national (absence de concertation entre les institutions professionnelles). La libéralisation économique agricole repose avec une acuité nouvelle la question du partenariat nécessaire entre les deux secteurs.

Le financement de l'agriculture à travers le Guichet Microfinance pour l'Afrique de l'Ouest du Fonds d'Equipe ment des Nations Unies (FENU)

Makarimi A. ADECHOUBOU

Conseiller Régional de l'Unité Spéciale
de Microfinance du FENU (USM / FENU)

Janvier 2002

1. Le FENU et la microfinance

1.1. **Au cours de ces dernières années**, le Fonds d'Equipe ment des Nations Unies (FENU), comme d'autres agences internationales de développement, a opéré des changements dans ses politiques, stratégies et modes d'intervention afin de mieux répondre aux besoins des pays dans lequel il intervient et de capitaliser les expériences acquises en 36 ans d'existence.

Aujourd'hui, l'objectif global poursuivi par le FENU est d'aider à réduire la pauvreté en concentrant ses activités d'investissements et de renforcement des capacités dans deux domaines : la gouvernance locale et la microfinance.

1.2. **La division "Microfinance" au sein du FENU** est représentée par l'Unité Spéciale de Microfinance (USM) dont les interventions s'articulent autour des objectifs suivants :

- fournir des appuis financiers et techniques de qualité aux institutions de microfinance (IMF) impliquées dans les programmes du PNUD et du FENU ;
- mener des études et des réflexions approfondies sur divers thèmes tels que l'institutionnalisation, les performances financières des IMF, les méthodologies pour atteindre les régions défavorisées et les populations les plus pauvres, les nouveaux produits....;
- diffuser les "meilleures pratiques" de microfinance à travers des programmes de formation, des ateliers, conférences et séminaires, des sites sur le Web, etc.

1.3. **Les principales activités de l'USM** en Afrique de l'Ouest sont mises en œuvre à travers trois programmes : MicroStart , MicroSave et Guichet Microfinance pour l'Afrique de l'Ouest.

Comme de nombreux bailleurs de fonds, le FENU a rompu, et ce depuis une dizaine d'années, avec les conceptions "développementalistes"¹ en matière de financement de l'agriculture.

¹ Commission Européenne (2000) : Microfinance : Orientations méthodologiques, 2^{ème} Edition.

Cette théorie dominante des années 80 qui considérait le crédit comme un instrument pour atteindre des objectifs d'augmentation de la production dans le cadre des Projets de Développement, au même titre que l'approvisionnement en intrants et équipement ou la vulgarisation agricole². Il s'agissait de distribuer du crédit rapidement et à un plus grand nombre d'exploitations agricoles. On connaît les résultats et les effets pervers obtenus.

Tirant des leçons des insuffisances des "Composantes Crédit" de ses Projets de Développement et en s'appuyant sur des IMF professionnelles et à large couverture géographique, le FENU a mis en place en 1995 un Projet Régional de Crédit (PRC) dont le Guichet Microfinance en est la suite et le prolongement.

Le Guichet a comme objectif de développement de contribuer à l'amélioration, de manière durable, de la situation socio-économique des populations pauvres dans les zones rurales en Afrique de l'Ouest, à travers une offre pérenne de produits et services financiers.

Mis en œuvre dans l'espace de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, le Programme a pour objectifs immédiats de (i) favoriser l'accès des populations pauvres notamment féminines dans les zones rurales à une offre pérenne de produits et services financiers et de (ii) promouvoir les " pratiques optimales" en matière de microfinance.

Le Programme dispose de deux types de fonds :

- le fonds de développement pour l'appui institutionnel ;
- le fonds de refinancement ou de garantie.

Le fonds de développement est destiné à assurer la couverture sous forme de subventions non remboursables des besoins en appui institutionnel notamment pour le développement de nouvelles opérations (nouveaux territoires et / ou nouveaux produits) ;

Le fonds de refinancement/garantie comprend deux aspects :

- le refinancement consistant en la mise à disposition de l'IMF de dépôts amortissables et rémunérés au taux du marché en général et de manière exceptionnelle à des taux privilégiés si le contexte l'exige ;
- la garantie par le biais des dépôts de garantie rémunérés permettant l'accès de l'IMF à des ressources financières locales.

² FIDA (1996) : Crédit et développement des systèmes financiers ruraux en Afrique de l'Ouest. Rapport n°0675 du Bureau de l'Evaluation et des Etudes.

2. Dispositifs et outils de financement de l'agriculture du Guichet

2.1. Commençons par trois considérations assez générales :

Nous sommes de ceux qui pensent que les opérations des IMF vont au-delà d'une logique de survie. Les quelques études d'impact disponibles montrent en effet que le rôle des IMF - tout au moins celles qui ont une couverture nationale - dans le financement de l'agriculture familiale est loin d'être négligeable. Dans l'UEMOA, les données fournies par les banques de données du Programme d'Appui aux Structures Mutualistes d'Epargne et de Crédit de la Mission pour la Réglementation et le Développement de la Microfinance (PASMEC-MRDM) indiquent que les crédits à agriculture dans la zone représentaient environ 30% du total des crédits des IMF en 1999 ;

Les IMF qui financent les exploitations agricoles font face à d'importants risques susceptibles de retarder leur marche vers la viabilité et la pérennité. A contrario, les IMF centrées sur les milieux urbains ont plus de chance d'y parvenir très rapidement (ACEP, PADME) ;

Pour accroître le rôle des IMF dans le financement de l'agriculture, il convient d'aider à leur consolidation et au renforcement de leurs capacités en leur permettant d'avoir accès à des fonds sur une longue durée, de développer de nouveaux produits (épargne longue par exemple), de leur apporter des appuis dans le domaine de l'analyse des dossiers de ces financements et de réfléchir à des éléments de garantie adaptés.

2.2. Implantation et consolidation des IMF en zones rurales : des subventions sont nécessaires

Le Guichet Microfinance fournit des subventions aux IMF ayant atteint une certaine maturité pour leur permettre de s'installer durablement dans les zones rurales afin d'offrir des services financiers de qualité aux populations de ces zones. Cet appui institutionnel porte sur des aspects spécifiques suivants :

- constructions et équipements de caisses d'épargne et de crédit ;
- financement de façon dégressive des frais de fonctionnement de ces caisses et des entités chargées de leur superviser ;
- financement des plans d'affaires...

L'étude réalisée par le FENU en 1999 sur " les contraintes et les défis de la viabilité des systèmes de microfinance en zones rurales défavorisées en Afrique" a indiqué les implications pour ces genres d'intervention, notamment en termes de durée, d'outils méthodologiques et de moyens financiers et humains...

2.3. Le refinancement, pour permettre d'aller au-delà du crédit court terme

Dans le secteur agricole, les acquis du crédit court terme et son rôle dans le financement des besoins des agriculteurs sont largement connus : engrais, semences, main d'œuvre, embouche, petit matériel de transformation sont financés sur cette base dans le cadre des programmes initiés avec des opérateurs financiers en milieu rural au Bénin, au Burkina, au Mali, en Mauritanie, au Sénégal...

Dans ce dernier pays par exemple, en collaboration avec l'Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production (ACEP) des groupements féminins des régions de Diourbel et de Tambacounda ont bénéficié de financements réguliers sur une période de six ans à partir de 1995, sans le moindre impayé et avec même le déclenchement d'un processus d'accumulation chez certaines clientes.

Mais, financer l'agriculture impose d'aller au-delà du court terme. Dans sa zone d'intervention, le Guichet Microfinance apporte des lignes de crédit en monnaie locale à des IMF désireuses de développer leurs activités (nouveaux produits et nouvelles zones par exemple). Ces ressources financières d'une durée supérieure à cinq (5) ans sont souvent placées pour des crédits moyen terme en faveur notamment de l'agriculture.

En effet, étant donné la nature de l'épargne collectée par ces institutions (épargne très courte), la nécessité d'un respect strict des règles prudentielles et les exigences de la réglementation, le recours au refinancement s'avère nécessaire. Mais le refinancement par des lignes de crédit externes a ses contraintes (risques de change) et ses limites (situation de dépendance notamment). Dans le contexte d'une quasi-disparition des banques agricoles, l'articulation IMF / Banques commerciales par le biais de la garantie est une des voies explorées par le Guichet Microfinance. Jusqu'à présent, malgré les rencontres, les ateliers et autres contacts, les banques commerciales demeurent réticentes ou exigent des garanties à 100%.

3. Partant de l'expérience du Guichet Microfinance, terminons par quelques idées et propositions :

- financer l'agriculture implique pour une IMF une vocation rurale et une large couverture géographique, des outils de gestion de crédit adaptés et une gestion efficace des risques inhérents à l'activité agricole. Cela a forcément des implications sur la rentabilité et la viabilité de cette IMF. D'où la nécessité pour les bailleurs de fonds de prendre en considération ces aspects ;
- le recours aux lignes de crédit externes permet aux IMF de financer les exploitations agricoles notamment leurs besoins de crédit moyen et long terme. Mais ces fonds sont

également sources de risques. L'expérience de certains grands réseaux de l'Afrique de l'Ouest révèle des effets désastreux (dépendance, endettement en devises, affaiblissement de l'équilibre interne) ;

- l'articulation entre les IMF et les banques commerciales devra être recherchée pour permettre le drainage des ressources financières locales vers le financement de l'agriculture familiale.

Si ce séminaire parvient à indiquer les voies et moyens permettant de nouer et de renforcer ce lien entre banques commerciales et IMF au service notamment des exploitations agricoles, nous aurons fait un grand bond.